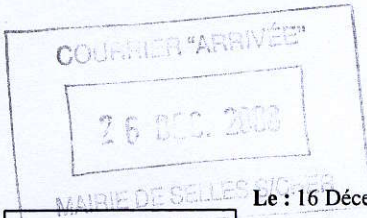


MAIRIE DE SELLES-SUR-CHER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2008/177



Le : 16 Décembre 2008

En exercice: 27
Présents: 23
Votants: 27
Pour: 27
Contre: 0
Abstention: 0

L'an deux mille huit

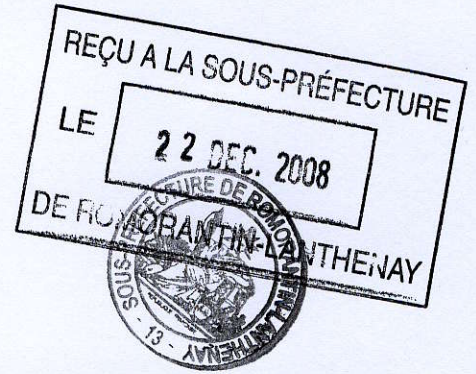
le Conseil Municipal de la commune de Selles-sur-Cher

dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GRASLIN

Secrétaire de séance : Mme Andrée DANGE

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2008



PRESENTS : Monsieur Joël GRASLIN, Maire, Madame Christine BOITARD, Monsieur Jackie BONNICHON (pouvoir de Mr Gilles BOUNIOU), Mme Michelle BARBOU (pouvoir de Melle Carine KMIEC), Monsieur Patrick SAUVAGE, Madame Moïsette LEFEVRE (pouvoir de Mr Pierre FERRET), Monsieur Joseph PINEL, Monsieur Jean Paul PINON, Maires Adjoints, Monsieur Michel FOUCHER, Monsieur Jean Pierre GALOPIN, Madame Andrée DANGÉ, Monsieur Gilles PARRE, Monsieur Roger PANNEREC, Madame Annick CLEMENT, Madame Rose REGOLI, Madame Fabienne DUVAUCHELLE, Madame Carole TOUZET (pouvoir de Madame Caroline COLLIN), Monsieur Francis MONCHET Madame Huguette CONNIN, Madame Nadège RIBAUT, Mme RACINE Annie, Monsieur Fabrice BERTHIER, Monsieur Bruno BERNARD dans leur fonctions de conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Gilles BOUNIOU (pouvoir à Monsieur Jackie BONNICHON), Monsieur Pierre FERRET (pouvoir à Madame Moïsette LEFEVRE) Mademoiselle Carine KMIEC (pouvoir à Mme Michelle BARBOU) Madame Caroline COLLIN (pouvoir à Madame Carole TOUZET)

ABSENT NON EXCUSE :

SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES
POUR LA DESSERTE DU MARCHÉ

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1er janvier 2009

	2009
Tarif forfaitaire pour une course aller-retour	3,80

La convention pour l'organisation d'un service de transports sera revue en conséquence

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Lecture faite les membres présents ont signé

Pour copie conforme

A Selles-sur-Cher, le 16 Décembre 2008

Le Maire, Joël GRASLIN

TRANSMIS S/PREF. DE ROMORANTIN LE: 19 DEC. 2008

RECU S/PREF DE ROMORANTIN LE: 22 DEC. 2008

RENDU EXECUTOIRE LE: 26 DEC. 2008



En application des dispositions du décret 65/29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983,

cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à partir de la publication.